



VILLE de COUBRON
Seine-Saint-Denis

Coubron, le 14 Novembre 2024

PROCES-VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL DU MERCREDI 13 NOVEMBRE 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le 13 novembre

Le Conseil Municipal, légalement convoqué, s'est réuni à la mairie en séance publique sous la présidence de Monsieur Ludovic TORO, Maire, Conseiller Régional d'Ile-de-France et Vice-Président de Grand Paris Grand Est.

La séance est ouverte à 20h05

Etaient présents :

Ludovic TORO, Maire,
Claude SPIQUEL, Patricia ROBIDA, Jean-Louis ALEXANDRE, Mélanie LE SAUTER, Jean-Yves CONNAN, Céline RUVA, Martine BOUVET, Maires Adjoints,
Patrick VERGE, Willy KLEIN, Joël LEFEVRE, Conseillers Municipaux Délégués,
Sandrine STENECK, Francis NGASSI-TAGA, Jean-Claude MATHIAS, Roselyne BRUNON, Conseillers Municipaux.

Absents excusés représentés :

Pascal COMMEAUX pouvoir à Joël LEFEVRE,
Pascale COLTIER pouvoir à Patricia ROBIDA,
Maryse FLECHE pouvoir à Céline RUVA
Jacques PLAISANT pouvoir à Claude SPIQUEL,
Carine MARY pouvoir à Willy KLEIN,
Manon HELARY pouvoir à Ludovic TORO,
Céline KONIGSBAUER pouvoir à Mélanie LE SAUTER,
Benjamin TOUITOU pouvoir à Sandrine STENECK,
Kenza LHAMZI pouvoir à Jean-Louis ALEXANDRE,
Evelyne GUERIN pouvoir à Roselyne BRUNON,

Absents excusés non-représentés :

Sébastien GASPARD
Alain PAPIN

ORDRE DU JOUR :

I/ DESIGNATION DU SECRETAIRE DE SEANCE

L'assemblée désigne Céline RUVA

II/ NOTICES – PROJETS DE DELIBERATIONS

**1/ COMMUNICATION ET PRESENTATION DU RAPPORT D'ACTIVITE 2023 DE L'ETABLISSEMENT
PUBLIC TERRITORIAL GRAND PARIS GRAND EST
RAPPORTEUR : Ludovic TORO**

Monsieur le Maire présente le rapport d'activité 2023 de l'Etablissement Public Territorial Grand Paris Grand Est.

Il évoque les points essentiels de l'année 2023 en brossant toutes les compétences assurées par le Territoire :

- Santé et Environnement ;
- Aménagement durable / Urbanisme ;
- Eau et assainissement ;
- Prévention et gestion des déchets ;
- Habitat, renouvellement urbain, politique de la Ville ;
- Déplacements et mobilité ;
- Développement économique ;
- Emploi, formation, insertion.

Il rappelle que la commune peut remercier le territoire car Coubron y est reconnu comme un village avec ses particularités, environnemental et dont il convient de protéger les spécificités.

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

Le Conseil Municipale prend acte.

2/ REVENTE DE PARCELLES SISES 94 A 100 RUE JEAN JAURES

RAPPORTEUR : Ludovic TORO

Monsieur le Maire rappelle l'historique de ces parcelles. Il évoque ainsi le fait qu'elles aient été vendues 80 000€ alors que les services fiscaux, via France Domaines, les avaient estimées à plus de 350 000€.

Il rappelle également que la commune avait souhaité faire préemption, que cette préemption avait été annulée par le juge administratif, et que le Conseil Municipal s'était unanimement opposé à leur revente à l'acheteur évincé.

Monsieur le Maire précise qu'une nouvelle décision de justice vient d'imposer à la commune de revendre ces parcelles. Il annonce donc qu'il convient, cette fois-ci, que le Conseil autorise la vente.

Il propose donc d'autoriser la vente des parcelles cadastrées section B n° 307 - B n°309 - B n°310 - B n°311 – B n°312 – B n°1240 et B n° 1241 d'une contenance totale de 7228 m², situées 94 à 100 rue Jean Jaurès, au prix de QUATRE VINGT MILLE EUROS (80 000,00 euros), prix de la préemption, et de mandater le Notaire de la Commune Maître CHLEBUS-ICKOWICZ notaire à Vaujours pour la régularisation de l'acte et d'autoriser Monsieur le Maire ou son Maire-Adjoint Monsieur Jean-Louis ALEXANDRE à signer tout acte se rapportant à cette affaire.

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :
UNANIMITE

3/ CONVENTION DE TRANSFERT TEMPORAIRE DE MAITRISE D'OUVRAGE POUR LA REALISATION DE TRAVAUX DE VOIRIE AVENUE GEORGES DUBOIS ET RUE DU COTTAGE A COUBRON

RAPPORTEUR : Claude SPIQUEL

Monsieur **Claude Spiquel** informe que l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est réalise des travaux de création du réseau d'eaux usées et de réhabilitation du réseau d'eaux pluviales avenue Georges Dubois et rue du Cottage à Coubron au titre de sa compétence en matière d'assainissement (L.5219-5-I-3° du CGCT).

Conséquemment aux travaux réalisés sur le réseau d'assainissement, l'Établissement Public Territorial Grand Paris Grand Est est dans l'obligation d'effectuer les travaux nécessaires à la remise en l'état de la voirie (structure de chaussée et/ou couche de roulement au droit des tranchées) dans le but de permettre le rétablissement de l'utilisation de la voirie par les usagers.

La Ville de Coubron souhaite s'adosser à ces opérations pour que la réfection de voirie soit complète et pas uniquement réalisée sur la seule emprise des fouilles opérées par le Territoire au cadre de ses travaux sur l'assainissement.

Afin d'éviter la réalisation de travaux successifs sur cette voie, pour mutualiser les interventions et optimiser leur coût, la Ville de Coubron a fait part de son accord pour confier à l'Établissement Public Territorial la maîtrise d'ouvrage des travaux de réfection de la chaussée.

Monsieur **Willy Klein** : Quel est la date des travaux ?

Monsieur **Claude Spiquel** : Début décembre.

Pas d'autre prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :
UNANIMITE

4/ MISE A JOUR DU TABLEAU DES EFFECTIFS

RAPPORTEUR : Ludovic TORO

Monsieur le Maire, informe le conseil municipal que comme c'est régulièrement le cas, la commune pour procéder à des recrutements doit mettre à jour son tableau des effectifs.

Dans ce cadre, il précise que nous devons créer :

- Deux postes d'adjoint technique territorial à temps complet,
- Deux postes d'adjoint administratif à temps complet.

Il conclut en indiquant que les postes qui seraient non pourvus seraient supprimés à l'occasion d'un autre Conseil après avis du Comité Social Territorial.

Pas de prise de parole, demande d'informations ou de précisions.

VOTE :

UNANIMITE

III/ DECISIONS DU MAIRE

Le Conseil approuve la présentation de la liste des décisions du Maire, sans question ni observation.

IV/ QUESTIONS DIVERSES

NEANT

Monsieur le Maire a levé la séance à 20h25

Le secrétaire de séance
Madame Céline RUVA



Le Maire,
Conseiller Régional d'Ile-de-France
Vice-Président de Grand Paris Grand Est
Ludovic TORO

